



## LES INDISCRETS

---

### Fromages corses: attention aux arnaques de l'été



Et si le petit producteur du coin était en réalité un gros menteur ? Volailles élevées au grand air, fruits et légumes du pays, fromages du terroir... La répression des fraudes traque les étiquettes mensongères sur les marchés et trace l'origine réelle des produits dits « fermiers » dans une enquête qui vient d'être publiée. En concurrence directe avec les petits producteurs, des revendeurs achètent chez des grossistes et trompent le touriste avide de saveurs locales. En Corse, une association de producteurs de fromage se bat depuis 2004 pour la revalorisation de son savoir-faire. Coordinatrice de l'association régionale des producteurs de fromages en Corse, **Casgiu Casanu**, Catherine Le Beschu, met en garde les consommateurs.

**VSD. Êtes-vous confrontés au quotidien à des revendeurs qui arnaquent les consommateurs ?**

**Catherine Le Beschu.** En Corse, de mai à septembre, nous sommes particulièrement touchés par ces revendeurs. Ils achètent des produits industriels chez des grossistes et y apposent la mention « fermier » ou « terroir », qu'ils revendent partout : les marchés, les foires, même sur les parkings. La difficulté, avec ce genre de revendeurs, c'est qu'ils sont très mobiles et donc difficiles à localiser par la répression des fraudes, qui ne dispose que de deux agents pour couvrir la surface de l'île alors que les petits marchés fleurissent en période estivale. Nous venons de surprendre l'un d'eux qui faisait le tour de Corse avec son étalage.

**VSD. Ces revendeurs sont-ils une concurrence réelle pour les « vrais producteurs » ?**

**C. L. B.** On constate de toute façon une érosion progressive des ventes chez les fermiers producteurs. Pire, le consommateur n'a plus le choix. C'est une perte de crédibilité pour ceux qui utilisent à bon escient le terme « fermier ». Aujourd'hui, le consommateur n'a aucune garantie. Cela ne nous poserait pas de problèmes si les revendeurs annonçaient la couleur. Le revendeur achète le produit moins cher chez un grossiste mais le vend au consommateur au prix d'un produit artisanal. Là, il y a clairement tromperie sur la marchandise. Pourtant, une fois transmises au parquet, ces affaires sont souvent considérées comme secondaires. Du coup, l'association doit se constituer partie civile pour éviter que l'affaire ne soit immédiatement classée.

**VSD. Si la mention « fermier » n'est pas clairement définie, comment le consommateur peut-il s'y retrouver ?**

**C. L. B.** En ce qui concerne les fromages, le mot « fermier » renvoie à une définition inscrite dans le « décret fromage » de 1988. Jusqu'à avril 2007, un fromage était considéré comme « fermier » dès lors qu'il était fabriqué selon des techniques traditionnelles par un producteur agricole à partir des laits issus de sa propre exploitation. Cette définition nous convenait dans la mesure où elle

sous-entendait que tout le processus était accompli chez l'exploitant. Or, le décret a été revu et modifié par un décret du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. L'affinage peut désormais être effectué ailleurs, dans une laiterie industrielle par exemple. Pour nous, le produit doit être réalisé de A à Z par le fermier pour porter cette appellation, sinon le terme ne fait qu'entretenir la confusion sur l'origine des produits et le savoir-faire des producteurs.

**VSD. Ce problème touche-t-il tous les produits ?**

**C.L-B.** Oui, c'est pour cela que nous demandons que le ministère travaille sur un « décret fermier » transversal. La problématique touche autant le fromage que la viande ou les fruits et légumes. Ce décret permettrait d'encadrer l'activité des fermiers, qui, inscrits en préfecture, seraient soumis à contrôle. Taille d'exploitation limitée, animaux élevés en plein air... Les conditions qui correspondent à l'idée que l'on se fait d'un produit fermier seraient clairement définies. Car aujourd'hui, même les labels de référence, comme Label Rouge pour la viande, sont attribués à de grandes exploitations qu'on ne peut pas appeler à proprement parler « des fermes ». Le terme est galvaudé.

**Recueilli par Marie-Adelaïde Scigacz**

17/07/2008 17:26